



Chexbres, date du timbre postal

## **RÈGLES À SUIVRE**

### **Réservation de l'église réformée de Chexbres pour une bénédiction de mariage**

**Date:** ..... **Heure:** .....

Chers futurs mariés,

Vous avez choisi notre église pour la bénédiction chrétienne de votre mariage; voici quelques renseignements qui vous aideront dans vos préparatifs ainsi qu'un bulletin de réservation à renvoyer dans les plus brefs délais.

#### **L'essentiel**

C'est votre amour. C'est votre projet d'Alliance pour toute la suite de votre vie. C'est la bénédiction que vous recevrez, tous vos proches debout, témoins de l'événement. Notre paroisse vous accueille ; elle participe à la joie de votre "folle aventure", croyant elle aussi à l'amour épaulé de la foi et de l'espérance. La paroisse met à votre disposition l'église réformée et souhaite que vous vous y sentiez bien. Elle est le lieu de rassemblement de toute une communauté de ce village : tous âges, circonstances heureuses ou tristes, semaine et dimanche. En un mot : soyez les bienvenus !

#### **Informations importantes**

La célébration doit être présidée par un ministre de l'EERV (Eglise évangélique réformée du Canton de Vaud) ou par un ministre d'une Eglise membre de la Conférence des Eglises Réformées, ou par un pasteur reconnu par une communauté membre de la Fédération évangélique vaudoise (FEV) ou membre du Réseau Evangélique. Il est possible qu'un prêtre catholique participe à la bénédiction conjointement avec un pasteur responsable de la célébration.

#### **Aspects pratiques**

La Commune de Chexbres met à disposition un **marguillier** (M. Jean Segato, Pl. du Nord 4, 1071 Chexbres, tél. 079 681 86 38, [jean.segato@gmail.com](mailto:jean.segato@gmail.com) ) avec qui nous vous invitons à prendre contact pour le rencontrer et mettre les détails de votre cérémonie au point. La commune assure les réservations de l'église et met également à votre disposition un orgue avec le service d'un **organiste** titulaire (M. Sylvain Junker, ch. du Crêt-Richard 2, 1814 La Tour-de-Peilz, adresse courriel : [syljunk@yahoo.fr](mailto:syljunk@yahoo.fr), tél. 021 944 56 07). Prenez contact avec lui.

La commune de Chexbres vous fera parvenir, dès réception du bulletin de réservation annexé, une facture selon le détail suivant :

- Une somme de Fr. 100.00 est perçue en faveur de la commune qui assure l'entretien et la mise en valeur de l'église. Si vous êtes domiciliés dans notre paroisse (communes de Chexbres, Puidoux, Rivaz et St-Saphorin), vous en êtes dispensés.
- Service du marguillier : Fr. 100.00
- Indemnité obligatoire orgue - organiste (tarif de base à acquitter dans tous les cas) : Fr. 200.00  
Le tarif de base comprend une sélection de pièces tirées du répertoire de l'organiste. Cette sélection peut se faire avec les mariés un dimanche, après le culte. En outre il sera demandé Fr. 50.00 de plus pour :
  - a) un déplacement supplémentaire de l'organiste pour sélectionner les pièces, ou
  - b) chaque répétition avec un soliste, ou
  - c) chaque heure d'étude d'une pièce hors répertoire présentant de grandes difficultés.Ces prestations supplémentaires a), b) ou c) seront à payer directement à l'organiste.

Si vous souhaitez faire jouer un organiste de vos connaissances, c'est possible mais il est impératif qu'il prenne d'abord lui-même contact avec notre organiste responsable, qui lui confiera la clé. Le cas échéant, votre organiste sera rétribué par vos soins (en plus de l'indemnité obligatoire).

Si vous souhaitez passer un morceau de musique enregistrée, c'est possible, l'église étant sonorisé. Prenez contact à l'avance avec le marguillier.

*La réservation ne sera prise en considération qu'à réception d'une avance de Fr. 100.00 qui ne sera pas restituée en cas d'annulation. Le solde sera réglé au plus tard 60 jours avant la cérémonie.*

*Si la réservation de l'église n'a lieu que dans les trois mois précédant la cérémonie, le montant total y relatif devra être réglé sans délai, la réservation n'étant prise en considération qu'à réception du paiement. En cas d'annulation, la somme de Fr. 100.00 ne sera pas restituée.*

**Décoration florale** : vous pouvez l'installer à votre gré le samedi matin dès 08h00, après avoir pris contact avec le marguillier. Prenez toutes les précautions nécessaires pour éviter de mouiller table de communion et bancs. Il est sympathique de laisser un petit bouquet pour le culte du dimanche. Si vous laissez une plus grosse décoration, vous avez à la faire retirer le **lundi matin** au plus tard. On évitera les ballons de baudruche à l'intérieur de l'église.

**L'offrande** : L'usage de récolter de l'argent lors d'un culte est une sorte de prière concrète. Cette somme est un signe que la joie du mariage est appelée à rejaillir sur d'autres. Vous devez discuter de l'attribution de cette offrande avec le pasteur en charge de la cérémonie. Si tout ou partie de l'offrande est destinée à notre paroisse, il faut la confier au marguillier. Le solde éventuel est pris en charge par le pasteur en charge de la cérémonie et/ou vous-mêmes.

Veillez à ce que la prise de **photos** ou de vidéo durant la cérémonie ne vienne pas perturber l'atmosphère de recueillement. Par exemple en faisant savoir que vous avez désigné une personne pour cela. Vous demanderez au photographe désigné de prendre contact avec le pasteur avant la cérémonie.

**Sonorisation** : les interrupteurs des micros de chaire sont très sensibles au simple toucher. Il faut veiller à ne pas mettre de Bible ou d'autres objets sur eux et contrôler régulièrement que la lumière verte est allumée. Si vous faites intervenir plusieurs personnes, nous vous recommandons de prendre le temps de faire des essais de micros, voir avec le marguillier.

### Détails importants

Un grand nombre d'expériences, parfois regrettables, nous amènent à préciser quelques points :

Le **meuble** de l'église doit rester en place aussi nous vous demandons :

- de ne déplacer ni les bancs, ni le meuble liturgique (table de communion, chaires, etc.) ;
- de laisser la Bible et le chemin de table sur la table de communion ;
- de laisser en place l'icône de l'amitié sur la petite chaire.

Tout le **bruit** fait sur le parvis s'entend à l'intérieur, prévenez-en vos amis qui comploteraient une mise en scène pour votre sortie.

A ce sujet, vous devez vous soucier de **ce qui sera jeté** : les bonbons, c'est parfait. Le riz, les pétales de rose, les confettis, les mini-boules de sagex, les plumes d'oreiller laissent des souvenirs désastreux pour des semaines, surtout s'il pleut ensuite. Les lâchers de ballons, peu recommandé, demandent un soin particulier pour qu'ils ne disparaissent pas dans le tilleul à proximité. Les initiatives originales ne manquent pas ! Vous comprendrez aisément votre responsabilité pour que ce lieu reste beau après votre passage.

Le **parking** pour les mariages (jusqu'à 30 véhicules) se fait à la Route de Chardonne, sur le tronçon Ouest, à cheval sur le trottoir, où une signalétique appropriée sera mise en place par la commune ou l'APOL (Association Police Lavaux).

**S'il y a plus que 30 véhicules**, vous devez engager un service privé de parking dont les coordonnées se trouvent sur le formulaire communal de réservation.

Votre pasteur devra fournir au marguillier une **copie de votre certificat de famille**, qu'il signera et datera. N'oubliez donc pas de lui donner cette copie avant la cérémonie. Elle sert à inscrire la bénédiction de votre mariage dans le registre paroissial.

Pour toute question ou renseignement sur votre cérémonie, n'hésitez pas à prendre contact avec le responsable de la réservation (M. Jean Segato, Pl. du Nord 4, 1071 Chexbres, tél. 079 681 86 38 ou [jean.segato@gmail.com](mailto:jean.segato@gmail.com) .

Pour la réservation du temple, d'une salle communale ou pour toute question touchant le parking, vous pouvez téléphoner à l'administration communale 021 946 04 10 \* ou envoyer un courriel à [marguillier@chexbres.ch](mailto:marguillier@chexbres.ch)

**Merci** de votre compréhension pour ces importants détails ! Mais revenons à l'essentiel : nous vous adressons nos meilleurs vœux pour cette période de préparatifs d'un si heureux événement.

Cordialement  
Le Conseil paroissial et les pasteurs

\* Heures d'ouverture de l'administration communale :  
Lundi, mardi, mercredi de 13h30 – 16h30 – jeudi et vendredi de 07h30 à 11h30.



## CONFIRMATION DE RÉSERVATION

**Bulletin à renvoyer à [marguillier@chexbres.ch](mailto:marguillier@chexbres.ch) ou**

**Administration communale, rue du Bourg 9, Case postale 111, 1071 Chexbres**

Ayant lu ce qui précède, nous acceptons les usages concernant l'église réformée de Chexbres et nous confirmons la réservation pour la bénédiction de notre mariage :

Nom : Monsieur..... Prénom : .....

Confession : .....

et

Nom (de jeune fille):

Madame..... Prénom : .....

Confession : .....

Adresse : .....

No postal : ..... Localité : .....

N° de téléphone : ..... N° tél. mobile : .....

Courriel : .....

Date du mariage: ..... Heure: .....

Nombre de personnes prévues : .....

Organiste titulaire de Chexbres ? OUI NON

**Si votre réponse est NON, merci de nous donner**

- les coordonnées de votre organiste : .....
- le genre d'animation prévue : .....

Nom du pasteur : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

No postal : ..... Localité : .....

Courriel : .....

N° de téléphone : ..... N° tél. mobile : .....

Date : ..... Signature : .....